

Réponse aux inquiétudes d'un pêcheur professionnel

Si le souci et les préoccupations relevés par certains pêcheurs professionnels est compréhensible, il est important de dissocier le fait de mieux épurer les eaux à celui de l'évolution des tonnages de poissons pêchés par année. Cette fluctuation constitue un sujet ouvert, sans vraie conclusion à ce jour, et ne peut en rien remettre en cause la création de la future STEP. L'épuration des eaux a permis depuis les années 1960 de faire revivre nos cours d'eau qui étaient devenus des égouts à ciel ouvert, et les nouvelles exigences de traitement, notamment pour les micropolluants et l'ammonium, ont justement pour vocation à protéger la faune piscicole. Cette pour cette raison que de nombreux pêcheurs militent en faveur de l'amélioration du traitement des eaux. Ceci dit, en guise de retour aux remarques, questions, préoccupations et informations exprimées sur les réseaux sociaux, le CODIR de l'EBBV souhaite préciser quelques points :

- L'obligation de traiter les eaux de manière plus efficiente respectant les taux définis par l'Office Fédéral de l'Environnement et par les cantons de Vaud et Fribourg est une obligation légale pour toutes les communes de la région, avec ou sans STEP régionale. La crainte de certains pêcheurs provient probablement du traitement plus poussé du phosphore qui a été imposé à la future STEP afin de protéger le lac de Morat de l'eutrophisation en cours. La réduction de l'apport en nutriments sera bénéfique pour l'écosystème lacustre mais aura certes un impact sur la production primaire (notamment les algues) et donc possiblement sur les poissons qui les consomment. Cet impact sur la production piscicole est très difficile à évaluer, sachant qu'une grande partie des nutriments provient des apports agricoles.*
- Comme mesure obligatoire destinée à éviter les risques en cas de panne, toutes les équipements de la future STEP sont prévus en redondance totale, ce qui signifie que la panne d'un équipement n'a aucun impact sur la qualité du traitement des eaux. Elle sera exploitée par une équipe de professionnels avec un service de piquet 24h/24, 7j/7, ce qui permet une intervention rapide en cas de panne, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. De plus, en cas de coupure électrique, la STEP est conçue pour fonctionner de manière autonome 8 h à 10 h grâce une réserve de biogaz qui permettra de faire de l'électricité pour son propre fonctionnement.*
- Concernant les stations de pompage (STAP), elles sont toutes conçues avec une pompe de réserve destinée à prendre le relais en cas de panne. Des groupes de secours électriques sont prévus sur les STAP les plus critiques, pour faire face à une coupure de courant.*
- Suite aux analyses de la Direction Générale des Eaux (DGE - VD) ; et du Service de l'Environnement Sen – FR), les débits des milieux récepteurs, autrement dit cours d'eau et ruisseaux concernés gardent un niveau suffisant garantissant la vie aquatique et la biodiversité. Pour les petites cours d'eau, la pesée des intérêts a été faite par les services cantonaux ; la conclusion étant qu'il est préférable de supprimer les rejets de STEP dans ces cours d'eau, quitte à avoir moins d'eau mais d'une bien meilleure qualité, que d'avoir un petit cours d'eau composé en grande partie de rejets de STEP, lesquels sont comparativement chauds et peuvent contenir des concentrations d'ammonium et de micropolluants encore problématique pour la faune piscicole.*

- *L'idée de rénover ou mettre aux normes les stations existantes n'est malheureusement pas envisageable, ceci pour des raisons économiques, mais aussi techniques et de disponibilité foncière. L'analyse effectuée pour cette éventualité montre un gain économique de réaliser une STEP régionale supérieur à 30% pour les neuf communes de l'association.*
- *Le bilan énergétique de ce projet par rapport à la situation actuelle est très significativement positif. Les sept STEP actuellement en fonction, veilles de 40 à 50 ans, sont toutes de très gros consommateurs d'énergie, alors que la future installation sera proche d'être autonome grâce aux ressources retirées des eaux usées (production de biogaz, récupération de la chaleur des eaux usées), ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques. Le gain reste très important malgré la mise en place de 10 stations de pompage (STAP).*
- *Des bassins de rétention sont déjà en place et d'autres seront créés pour réduire des débordements d'eaux usées en cas de fortes pluies. La situation sera améliorée par rapport à la situation actuelle.*
- *L'impact sur les eaux du lac de Morat lié au projet de turbinage des eaux du Lac de Schiffenen, qui est un projet complètement indépendant de celui de la STEP régionale, a été étudié avec grand soin, en associant les départements cantonaux responsables de l'environnement. A ce stade les communes riveraines ont été rassurées suite à la présentation du rapport spécifique. La mise à l'enquête de ce projet permettra à tout en chacun de comprendre aux mieux les changements à venir pour les eaux du lac, cas échéant de s'opposer à celui-ci.*

En conclusion, même si on ne peut pas exclure que la meilleure qualité de l'eau qui sera déversée dans le lac aura une influence sur le volume de poissons, le fait de traiter les micropolluants et réduire le taux d'azote et d'ammonium est un must pour la qualité de l'eau de la région.

*Comment éviter de conclure par cette maxime « **l'eau c'est la vie** »*

Pour le comité de direction de l'EBBV

Michel Verdon

Président